

Réponse de la CES au document de réflexion Vers une Europe durable à l'horizon 2030

Adoptée lors du Comité Exécutif du 26 – 27 Mars 2019

Commencer par le Scénario 2, en passant rapidement au Scénario 1

Le 30 janvier 2019, la Commission européenne a publié un document de réflexion intitulé Vers une Europe durable à l'horizon 2030. Il comprend trois scénarios sur lesquels s'appuiera le programme stratégique 2019-2024 de l'UE¹.

La CES reste convaincue que l'UE devrait avoir la possibilité de développer et mettre en œuvre une stratégie faîtière de développement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 telle que l'envisage le Scénario 1. Toutefois, la CES considère que le scénario 2 correspond le mieux à la situation actuelle car, sans l'engagement des États membres et sans niveaux de convergence suffisants, il est impossible de passer progressivement au scénario 1.

Les gouvernements nationaux sont les principaux responsables des progrès à réaliser en matière d'ODD. La majeure partie des compétences politiques relevant de l'Agenda 2030 des Nations unies reste de la compétence exclusive ou partagée des États membres. Le scénario 1 comporte aujourd'hui le risque que les gouvernements nationaux se sentent dégagés de leurs responsabilités. Une fois qu'un niveau avancé de convergence sera atteint, grâce à une forte coordination des politiques au niveau de l'UE, des progrès fermes pourront être accomplis vers la réalisation finale de tous les ODD. Pour renforcer le scénario 2, l'UE devrait être claire et concrète sur la manière dont « l'intégration des ODD dans toutes les politiques pertinentes de l'UE » aura lieu et sur la manière dont cette intégration sera contrôlée.

Placer l'objectif 16 au centre du processus d'intégration de l'UE renforcera le modèle de développement européen. L'objectif de l'Union est de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples. L'objectif 16 et le traité sur l'Union européenne poursuivent de nombreux objectifs communs. Les États membres rejoignent l'Union en partageant le même attachement aux principes de liberté, de démocratie ainsi que de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'État de droit. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société où prévalent le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

La CES est convaincue que la principale condition pour que les ODD réussissent dans le contexte de la protection des droits de l'homme et du travail, est qu'ils soient menés avec la diligence requise. Des orientations figurent dans les Principes directeurs volontaires de l'OCDE à l'intention des multinationales et dans les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Identifier au préalable les principaux risques qui concernent les droits de l'homme et du travail garantit qu'aucun mal n'est fait en faisant le bien.

Les priorités de la CES sont celles définies dans la résolution de la CES pour une Europe durable d'ici 2030, qui fait partie intégrante du présent document (ci-joint).

.

¹ Les trois scénarios sont : 1. Stratégie globale de l'UE en matière d'ODD pour guider les actions de l'Union et de ses États membres ; 2. Poursuite de l'intégration des ODD dans toutes les politiques pertinentes de l'UE par la Commission, mais sans contraindre l'action des États membres ; 3. Renforcer l'accent sur l'action extérieure tout en consolidant l'ambition actuelle de durabilité au niveau de l'UE.

Commentaires de la CES sur le document de réflexion

Le présent document contient quelques commentaires sur les points de vue avancés par la Commission européenne dans le *document de réflexion Vers une Europe durable à l'horizon 2030*. Il ajoute quelques points de vue sur le rôle des acteurs privés et publics dans le financement des ODD, à la suite des discussions menées au sein du groupe ad hoc de la CES en janvier 2019.

L'analyse de la CES couvre le Rapport sur le document de réflexion Vers une Europe durable à l'horizon 2030, publié en septembre 2018 par la plateforme multipartite sur les ODD (joint au document de réflexion de la Commission européenne).

Le document de réflexion se concentre sur ce que l'UE a réalisé au cours de la période législative 2014-2019. Les 3 scénarios sont décrits de manière sommaire, ce qui permet difficilement d'en comprendre les implications réelles. L'analyse globale semble trop optimiste et maintient une approche biaisée des réformes structurelles. Il est décevant de voir les ODD réduits à une carte à suivre pour les politiques futures au lieu de les considérer comme une stratégie globale visionnaire et transformatrice pour une Europe durable à l'horizon 2030, orientant toutes les politiques et tous les programmes.

Relevons en particulier que le document de réflexion ne contient pas tous les éléments nécessaires pour placer les travailleurs et l'objectif 8 au centre du modèle de développement de l'UE. Placer la question de la « transition socialement équitable » à la fin du document ne donne pas aux personnes et aux travailleurs la primauté qu'ils devraient avoir. Le plein-emploi, des emplois de qualité et des travailleurs bien protégés sont les axes autour desquels les différentes dimensions d'une Europe durable peuvent se construire. La protection sociale ne semble pas être la priorité de la Commission dans son approche d'une Europe durable. Il est regrettable que le document ne constitue qu'une feuille de route vague, sans précision ni réelle force.

La CES rappelle que la durabilité commence par un emploi de qualité, fondé sur le droit, dans les entreprises de toutes tailles. Le bien-être, la négociation collective et la participation des salariés sont trois composantes d'un modèle de développement capable d'arrêter la pollution, de préserver la biodiversité et de créer de nouvelles possibilités pour les entreprises et les investisseurs dans des produits et marchés durables. Il est donc crucial que la diligence raisonnable soit ajoutée à la politique de l'UE dans le cadre du travail mené sur les ODD.

Le document de réflexion n'explique pas que les niveaux de pauvreté et les inégalités dans l'UE ont été alimentés par de mauvaises décisions politiques prises pendant et après la crise. Il ne fait pas référence au fait que des mesures d'austérité et l'affaiblissement de la négociation collective sont à la base des mauvaises performances des salaires réels, à l'origine de la pauvreté, de l'exclusion et des besoins non satisfaits de la population. Il n'identifie pas correctement les pénuries sur les marchés du travail et la situation de groupes spécifiques comme les jeunes travailleurs, les femmes ou les migrants, dont les conditions de travail et de vie restent inférieures aux niveaux antérieurs à la crise dans la plupart des pays de l'UE. Il n'explique pas que l'affaiblissement de la négociation collective a empêché, pendant toute une décennie, l'acquisition de nouveaux droits imposés, par exemple, par le progrès technologique.

La CES s'attendait à ce que l'accent soit davantage mis sur la stratégie en matière de compétences, en particulier sur l'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage tout au long de la vie afin de préparer la main-d'œuvre au travail de demain. Le document ne dit pas clairement comment le socle européen des droits sociaux influencera la mise en œuvre de l'objectif 4 des ODD en se concentrant sur l'accès à une éducation inclusive et de qualité. L'accès à un enseignement de qualité et à la formation professionnelle constitue l'un des piliers du concept de « transition équitable ».

Le document de réflexion n'aborde pas tous les aspects nécessaires aux transitions équitables pour garantir la protection totale des travailleurs sur des marchés du travail qui évoluent rapidement.

À certains égards, l'approche de l'avenir du travail est biaisée. Le document de réflexion souligne les possibilités, mais il ne met pas les risques en exergue. Les tensions sur le marché du travail induites par la numérisation et les nouvelles technologies sont décrites comme temporaires, mais le document de réflexion néglige les risques d'enracinement de la discrimination et de l'exclusion. Le progrès technologique et l'intelligence artificielle (IA) auront un impact positif sur le travail et le niveau de vie des individus, mais de nouveaux cadres éthiques et des règles applicables restent indispensable. La construction d'une nouvelle éthique pourrait ne pas suffire. L'IA peut avoir une influence considérable sur la démocratie et les modèles sociétaux et les nouveaux cadres législatifs constitués de règles et de lois applicables ne peuvent pas être remplacés par des codes éthiques, des directives, une autorégulation ou des engagements volontaires inapplicables.

La transition vers une production verte et décarbonée touche déjà une grande partie de la main-d'œuvre et le manque de protection adéquate des travailleurs crée des inégalités tant parmi les travailleurs (protections et possibilités) que dans le rythme auquel les pays modernisent leur tissu productif. Si l'avis des travailleurs et la nécessité de créer des emplois sûrs ne sont pas entendus lors de la planification de la stratégie européenne pour le développement durable, l'accord de Paris des Nations unies ne sera pas pris en considération sérieusement.

Le document de la Commission mentionne les services publics comme un acteur important dans la mise en œuvre des ODD. Il ne précise toutefois pas que de nombreux services publics et l'ensemble du secteur public ont été fortement touchés par les contraintes fiscales gouvernementales (gel des salaires, licenciements massifs, etc.). L'Europe a besoin d'augmenter les dépenses publiques. L'UE et les États membres doivent investir davantage dans l'éducation, la science, les soins de santé, le secteur social et la culture. Le manque de main-d'œuvre est récurrent dans ces secteurs, alors que les jeunes travailleurs ne trouvent pas d'emploi. La CES et les confédérations nationales exigent un dialogue social efficace dans le secteur public, car la mise en œuvre des ODD nécessite des services publics forts.

Il convient de préciser qu'il appartient aux États membres de procéder à une analyse factuelle du marché du travail. Sur cette base, ils devraient élaborer une stratégie pour un marché du travail actif et des politiques d'intégration comprenant des décisions sur les infrastructures, le logement, les écoles et une solution satisfaisante sur les questions budgétaires ainsi que des politiques de migration durables avec des canaux légaux pour les migrants, des conditions d'accès et d'emploi équitables et communes en Europe. L'intégration rapide des personnes bénéficiant d'une protection internationale sur le marché du travail, comme l'exige le partenariat européen pour l'intégration, et le suivi des leçons tirées des actions du projet Labour-Int sont de bonnes pistes à suivre. La CES appelle à une approche holistique afin de minimiser les forces contraires et les facteurs structurels de la migration grâce à une coopération équitable et plus efficace avec les pays d'origine.

Le dumping salarial et social est très répandu dans la majeure partie de l'Europe, et connaît même une augmentation spectaculaire dans certaines régions. Le principe du salaire égal pour un travail égal au même endroit comme droit fondamental des travailleurs n'est toujours pas appliqué dans la pratique. La mise en œuvre de l'ODD8 sera sérieusement compromise si ces questions ne sont pas abordées lors de l'élaboration de la stratégie de l'UE.

Sur le financement des ODD : Rôle des secteurs privé et public

Tout d'abord, les ODD poursuivent des objectifs qui promeuvent les intérêts directs des personnes. Comme l'ont montré des études récentes, les ressources publiques sont essentielles pour mener le monde vers les ODD. En particulier, il existe des domaines importants sur le plan économique qui garantissent la qualité de la démocratie et la dignité de la vie, tels que l'accès aux soins de santé, l'accès à la justice, l'accès à l'eau de distribution, l'accès à l'éducation, la couverture universelle des socles de protection sociale fondamentaux ou des filets de sécurité pour les personnes dans le besoin, la sécurité et la défense. La liberté d'association et la négociation collective sont également des droits fondamentaux qui sont négligés dans de nombreuses parties du monde et qui devraient être abordés dans toutes les activités des ODD de l'UE.

La santé, l'éducation et la scolarisation, ainsi que des infrastructures telles que l'approvisionnement en eau ont besoin de ressources publiques. Dans certains domaines, le financement privé et mixte présente des risques élevés que les gens ne sont peut-être pas prêts à accepter. Une confiance excessive est placée dans les garanties et la combinaison, même si ces modalités (par exemple, largement utilisées dans le Fonds européen pour le développement durable) n'ont pas encore été pleinement évaluées. En outre, l'allocation budgétaire pour le financement mixte manque de clarté, ainsi que de solides mécanismes de redevabilité pour assurer l'efficacité et la cohérence avec les ODD. Nous devons veiller à ce que les capitaux privés ne remplacent pas les ressources publiques pour les services publics ou les services d'intérêt général.

Les finances publiques devraient être organisées de manière à ce que les recettes fiscales et les dépenses publiques soient orientées vers les ODD. Cela signifie que les responsables politiques ont la lourde tâche de gérer la complexité du développement durable pour lequel les ODD constituent une matrice unique pour lire, interpréter et exploiter les évolutions mondiales. Dans cette ère de populisme et de simplification excessive du discours politique, cela peut sembler un défi de taille. Mais c'est la seule voie à suivre. Seuls des processus décisionnels ouverts, transparents et inclusifs peuvent créer des budgets nationaux qui financent les ODD au niveau national.

Le budget de l'UE peut encore devenir un moyen de financer les ODD, y compris un système de gouvernance et une carte pour hiérarchiser en permanence les dépenses liées aux ODD, soutenir un dialogue permanent avec la société civile et les partenaires sociaux et utiliser une stratégie de rapport qui, année après année, enregistre les progrès et annonce les progrès à venir et, le cas échéant, les mises à jour stratégiques.

La Plate-forme multipartite de l'UE sur les ODD a fourni des critères clairs qui peuvent être inclus dans la législation de l'UE pour garantir que le CFP soit entièrement adapté à la mise en œuvre des ODD en Europe : a. Intégrer un principe de « priorité à la durabilité » en adaptant, entre autres, les lignes directrices pour une meilleure réglementation afin de disposer déjà d'une meilleure évaluation dans le prochain CFP. b. Ajuster les « conditions ex ante » à la durabilité et à d'autres lignes de financement du CFP après 2020. c. Introduire une définition de la « valeur ajoutée de l'UE » qui fait référence aux ODD en lien avec le Traité. d. Renforcer l'« État de droit » dans les États membres par l'association d'évaluations régulières et de conditions à la suspension des fonds de l'UE. e. Procéder au « benchmarking » ou à l'affectation des fonds pour atteindre des objectifs de durabilité spécifiques en fixant des objectifs de dépenses obligatoires pour le climat, la biodiversité ou l'inclusion sociale et en veillant à ce que l'argent soit administré par les autorités compétentes. f. Ajouter des « indicateurs ODD » aux critères d'allocation des fonds structurels et d'investissement de l'UE, q. Étant donné que le semestre de l'UE sera utilisé pour garantir la cohérence des politiques entre le CFP et les recommandations spécifiques par pays, le semestre de l'UE devrait être tenu de respecter les ODD et d'adopter des grilles d'analyse et des recommandations de politique basées sur les ODD.

Les ODD nécessitent un engagement total du secteur privé. Les entreprises jouent un rôle primordial en tant que source de financement, moteur de l'innovation et du développement technologique et moteur essentiel de la croissance économique et de l'emploi. Le secteur privé doit souscrire aux ODD et aux Principes directeurs de l'OCDE et des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, comme une matrice qui s'applique directement à la vision et à la stratégie pour faire des affaires. Dans une telle matrice, le respect des droits de l'homme et des droits au travail devrait être prépondérant et en synergie avec les contraintes environnementales. Les entreprises doivent penser durable. Elles devraient (re)concevoir et produire des biens et des services entièrement conformes aux modèles de durabilité.

Les investisseurs ont d'énormes responsabilités, car ils influencent la manière dont les entreprises fonctionnent ou sont dirigées. Aujourd'hui plus que jamais, ceux qui gèrent l'épargne des gens devraient être guidés de manière réelle et transparente par des facteurs de durabilité. L'intégration des ODD dans les stratégies est un moyen d'assurer la solidité des plans d'épargne et de créer les conditions pour des investissements durables. L'argent géré par les fonds de pension est l'argent des travailleurs. Les retraites ne sont pas des actifs financiers comme les autres, les retraites sont une garantie de dignité pour les personnes âgées. Les ODD doivent être pleinement intégrés dans leurs stratégies d'investissement afin de garantir des rendements appropriés et une vision à long terme. À cet égard, des outils et des conseils abordables devraient être fournis à tous les fonds de pension, quelle que soit leur taille, afin de leur offrir les mêmes possibilités de conformer leurs stratégies d'investissement aux ODD.

Les salariés participent au marché financier par le biais d'autres formes d'épargne, notamment destinées à financer des régimes de prévoyance professionnelle (comme l'assurance maladie, les régimes de soins de longue durée, les allocations de chômage) et par la participation à l'actionnariat des entreprises, la participation à des régimes d'épargne professionnelle ou d'entreprise et la réorientation de l'argent gagné grâce aux rémunérations, aux primes ou aux bonus liés aux résultats, qui devrait normalement compléter les salaires. La voix des salariés n'a pas toujours un poids proportionnel à leur participation dans l'économie. Cela crée un fossé démocratique dans l'économie. Les investisseurs et les entreprises doivent être prêts au dialogue et adopter des modèles de gouvernance ouverts. Les entreprises doivent, en particulier, renforcer leurs structures d'implication des employés. Le dialogue social, la négociation collective et la participation sont des instruments qui relient les entreprises et les investisseurs aux stratégies fondées sur les ODD.

Des instruments internationaux aident les entreprises à appliquer des normes telles que le Pacte mondial, les Principes de l'OCDE, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Normes de l'OIT et les accords sur le climat. Les normes comprennent également le reporting, comme la Global Report Initiative (GRI). Les normes et indices GRI sont notamment largement utilisés par les multinationales. Ces instruments au sein de l'architecture des ODD introduisent des règles à respecter, des contrôles et des procédures d'équilibre, des contre-mesures pour décourager les électrons libres, des mesures pour persuader les parties prenantes de se conformer aux règles et des recours contre les contrevenants. Des pratiques comme la matrice TUDCN visant à forcer les donateurs, les investisseurs et les multinationales à adopter des normes lorsqu'ils veulent obtenir des titres d'opérateurs de développement devraient être multipliées. Des lois, normes et directives non contraignantes ne doivent pas remplacer la législation applicable, mais renforcer l'État de droit.

Les entreprises devraient être tenues de concevoir et d'évaluer les résultats des interventions de développement, concernant la conduite des affaires, les PV du dialogue social, la transparence et la divulgation, la distribution et l'atténuation des risques et l'engagement envers les ODD.

Plus particulièrement, le secteur privé doit adhérer aux ODD et aux principaux instruments de conduite des affaires responsable et doit disposer d'une politique de divulgation des données.

Les propositions de la CES pour une Europe durable à l'horizon 2030 figurent dans sa résolution adoptée en juin 2018. Le texte ci-dessous fait partie intégrante de la réponse de la CES au document de réflexion de la Commission européenne intitulé « Vers une Europe durable à l'horizon 2030 ».

ANNEXE

Résolution de la CES : les Syndicats pour une Europe durable d'ici à 2030

Adoptée lors du Comité exécutif des 25 et 26 juin 2018

Contexte et revendications principales

En matière de mise en œuvre des ODD, l'Europe doit prendre les devants afin de garantir une application rapide et efficace. Il incombe tant à l'Union européenne qu'aux États membres d'adopter des politiques pour chaque objectif individuel, en démontrant ainsi qu'il est possible d'allier les dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable. Dans un monde où les sociétés sont interconnectées et les économies intégrées, l'Europe devrait être la chef de file mondiale des nations qui s'efforcent d'unir leurs efforts pour assurer un développement économique, social et environnemental durable. L'Europe doit faire mieux que les autres afin de servir d'exemple au reste du monde.

Le 25 septembre, dans le cadre du <u>nouveau programme de développement durable</u>, les pays de la famille onusienne ont adopté une série de 17 objectifs visant à éliminer la pauvreté, protéger la planète et assurer la prospérité pour tous. L'UE et ses États membres sont appelés à mettre en œuvre ces objectifs afin d'atteindre les cibles fixées d'ici à 2030.

La Commission européenne a créé une plateforme pluripartite en vue de contribuer à la préparation du document de réflexion pour la mise en œuvre à long terme des objectifs de développement durable. La CES est membre de cette plateforme et les travaux qu'elle y mène bénéficient du soutien du groupe ad hoc sur la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2030 des Nations Unies en Europe.

La résolution de 2015 du Conseil général de la CSI, intitulée « Priorités syndicales en matière de développement », confirme l'approche holistique à l'égard des ODD et concentre des efforts déployés par les syndicats sur les ODD 1, 5, 8, 10, 16 et 17. En sa qualité de présidente du Réseau syndical de coopération au développement (RSCD) pour la région européenne, la CES s'engage à renforcer le leadership mondial du mouvement syndical pour la réalisation des ODD.

La CES soutient le « Global Deal » (<u>www.theglobaldeal.com</u>), une plateforme internationale pour la promotion du dialogue social en faveur du développement durable dans le monde entier. Cette plateforme apporte également une contribution concrète à plusieurs autres objectifs, notamment l'objectif 8 sur le travail décent et la croissance inclusive ainsi que l'objectif 10 sur les inégalités.

L'Agenda 2030 des Nations Unies est un programme mondial pour l'éradication de toute forme de discrimination et pour la promotion de la démocratie, l'État de droit, la durabilité environnementale et l'utilisation efficace des ressources publiques dans l'intérêt des peuples. Toutes les entités économiques et sociales, en particulier les entreprises, syndicats, autorités locales et l'ensemble de la société civile devraient jouer un rôle dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

La déclaration quadripartite sur « Un nouveau départ pour le dialogue social en Europe » reconnaît le statut de protagoniste des partenaires sociaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques au sein de l'Union européenne. Le travail décent est au cœur de l'agenda des syndicats.

La réalisation des ODD doit s'accompagner d'un changement culturel qui implique les citoyens et inverse radicalement les tendances néolibérales qui ont dominé le développement économique depuis bien trop longtemps. Un tel changement doit se refléter au sein des institutions qui se sentent liées par des obligations en matière de durabilité sur les plans social, économique et environnemental.

La meilleure (ou la seule) option pour assurer la gouvernance nécessaire à la gestion d'un modèle de développement si complexe, tel que celui proposé dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies, consiste à avoir recours à des institutions démocratiques.

Une Europe durable doit impérativement améliorer ses moyens de présentation de rapports et de suivi, et doit rendre des comptes. Il convient de recueillir l'adhésion des peuples aux dimensions internes et externes de la mise en œuvre des ODD. Il incombe aux autorités publiques et aux organisations traditionnelles, telles que les syndicats, d'accroître la sensibilisation et d'investir dans l'éducation et la recherche sur les ODD.

La CES organise sa stratégie pour la mise en œuvre des ODD autour des trois grands piliers programmatiques suivants : i. L'agenda pour le travail décent et le progrès social ; ii. Le changement climatique, l'économie circulaire et la durabilité de l'environnement ; iii. La démocratie, la justice et les sociétés participatives (y compris le dialogue social).

L'agenda du travail décent pour l'Europe

Les syndicats peuvent avoir une influence positive dans l'éradication de la pauvreté (objectif n° 1), la lutte contre les inégalités (objectif n° 10), la garantie d'un accès à l'éducation et aux compétences (objectif n° 4), l'éradication de toute forme de discrimination (objectif n° 5), la promotion d'emplois de qualité (objectif n° 8) au sein d'industries performantes bénéficiant d'une infrastructure solide (objectif n° 9). Les ODD sont l'occasion d'inverser les décisions politiques qui condamnent l'Union européenne et les États membres au déclin socio-économique. Dans la mesure où une économie interne dynamique est essentielle pour être compétitif sur le marché mondial, l'amélioration des conditions de travail bénéficiera à tous, y compris aux entreprises européennes en concurrence sur la scène internationale.

Les ODD supposent un changement de discours sur le modèle de développement de l'Europe. L'UE et l'ensemble des pays européens doivent viser une productivité économique reposant sur la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, y compris en mettant l'accent sur des secteurs à forte intensité de maind'œuvre et à haute valeur ajoutée. Pour ces pays, de meilleures perspectives économiques devraient ouvrir une fenêtre d'opportunité propice à l'instauration d'une convergence économique et sociale durable, en commençant par l'investissement et les salaires.

Les ODD sont synonymes de salaires équitables. Un salaire minimum équivalent à 60 % du salaire médian ou salaire moyen contribuerait à l'éradication de la pauvreté chez les travailleurs. Une fixation des salaires plus efficace, reposant sur des négociations collectives ouvertes et équilibrées, permettrait une réduction des inégalités. L'alliance pour la convergence des salaires vers le haut, proposée par la CES viendrait renforcer la mise en œuvre des ODD en Europe.

L'Europe a les moyens nécessaires pour vaincre la pauvreté et réduire les inégalités en matière de santé, de revenus et d'éducation. La mise en œuvre des ODD doit permettre à l'UE d'obtenir les meilleurs résultats en matière d'emplois durables et de qualité, et contribuer à la création d'institutions du marché du travail solides pour davantage d'emplois de meilleure qualité. Le socle européen des droits sociaux va dans ce sens.

L'égalité hommes-femmes constitue un moteur et un accélérateur de la concrétisation des cibles de tous les ODD. La prise en compte de la dimension de genre dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies permet, non seulement, d'atteindre l'ODD 5 mais également de faire progresser l'ensemble des 17 objectifs de développement durable.

Des services publics durables réduisent les inégalités et sont, de loin, l'un des atouts les plus précieux dans notre société et notre économie. L'Agenda 2030 des Nations Unies devrait se traduire par l'instauration de services publics universels et de qualité conçus pour aider les personnes tout au long de leur vie.

Une éducation de qualité pour tous, inclusive et équitable, constitue notamment un levier fondamental en matière de développement durable. Elle encourage le talent des individus, les connaissances essentielles et la créativité et contribue ainsi à l'épanouissement personnel et professionnel des individus ainsi qu'aux besoins sociaux, économiques et environnementaux de la société au sens large. Les ODD concourront au développement de systèmes de protection sociale complets, produiront de bons résultats et encourageront la solidarité interpersonnelle et intergénérationnelle. L'outil de financement des services publics devrait davantage reposer sur la progressivité de l'impôt ce qui, dans le même temps, permettrait de réduire les inégalités sociales.

Le travail décent évoqué dans l'Agenda 2030 des Nations Unies implique également la création de lieux de travail sûrs et sans risques pour la santé. Les ODD devraient soutenir une stratégie européenne fondée sur une harmonisation accrue de la législation en vue d'offrir les niveaux les plus élevés en matière de normes de protection et de mettre à la disposition des travailleurs les meilleures technologies pour éviter tout type d'accidents ou de maladies liées au travail. Les pays européens doivent veiller au respect de l'acquis communautaire afin de garantir l'accès aux droits syndicaux et la participation active des représentants des travailleurs.

Les ODD supposent d'aborder l'avenir du monde du travail. Avec la mise en œuvre des ODD, nous exercerons un contrôle accru des répercussions du progrès technologique sur nos vies, et notamment des éventuels effets de l'intelligence artificielle sur les emplois et la dignité du travail. La transparence et la prévisibilité des conditions de travail devraient induire une stratégie commune pour lutter contre la fragmentation du marché du travail. Les négociations collectives offrent déjà des exemples d'accords négociés dans le cadre desquels il n'y aura ni licenciement ni baisse de salaire en raison de la technologie numérique. Nous avons besoin d'un « Fonds pour une transition juste » doté de suffisamment de ressources pour garantir une véritable solidarité au sein de la société et entre les États membres.

Les ODD permettent de supprimer les écarts hommes-femmes dans la société. Il est temps d'adopter un cadre juridique et politique commun visant la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, de renforcer l'égalité salariale sans distinction fondée sur le sexe, d'éliminer toute forme de discrimination dans tous les domaines de la vie sociale et économique, et d'accroître l'accès des femmes à des postes à responsabilités.

La trajectoire européenne vers le travail décent est influencée par le socle européen des droits sociaux qui demeure notre boussole et constitue notre engagement politique. Il convient de donner un nouvel élan à l'agenda pour le travail décent en Europe afin que soient appliquées la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Charte sociale européenne signée à Turin le 18 octobre 1961 ainsi que la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs adoptée en 1989 et l'ensemble des conventions de l'OIT.

Environnement et changements climatiques

Le mouvement syndical insiste sur le fait que l'agenda social et la protection de l'environnement vont de pair. Il ne peut y avoir d'emplois sur une planète morte et ces deux objectifs constituent des prérequis essentiels à la création d'une société juste pour tous.

Dans le modèle holistique qu'ils dessinent, les ODD donnent la possibilité aux syndicats d'évaluer les mesures mises en œuvre par l'UE et ses États membres et de formuler des revendications pour l'adoption de politiques européennes davantage respectueuses de l'environnement et empreintes de plus de justice sociale. Les syndicats peuvent réellement faire la différence en matière d'accès à l'énergie, et notamment l'énergie propre (objectif 7), de production et de consommation responsables (objectif 12) et de lutte contre les changements climatiques (objectif 13).

Le passage à une économie véritablement durable impliquera des modifications majeures pour le marché du travail. En raison de la complexité de mise en œuvre des ODD, il convient de trouver des synergies entre ces différents objectifs et de dégager des compromis.

De nouveaux emplois dans les technologies vertes pourraient aider à remplacer au moins une partie des emplois perdus dans ces industries qui disparaissent progressivement à mesure que nous avançons vers une économie à faibles émissions de carbone. Les syndicats entendent gérer cette complexité en vue de garantir une transition juste pour les travailleurs, avec la création et le maintien d'emplois de qualité grâce à l'innovation et aux investissements. La participation active des travailleurs et les négociations collectives constituent des instruments essentiels pour modérer les compromis, pendant que le soutien en faveur de la transition du marché du travail par le biais de programmes de reconversion, la mise en place de filets de sécurité avec des systèmes de protection sociale forts pour les travailleurs touchés et le respect des droits du travail devraient créer les fondements pour une transition juste vers une société durable. Cette transition doit représenter une perspective souhaitable pour tous et nul ne devrait être laissé pour compte. L'Accord de Paris sur le changement climatique met en évidence l'obligation d'une Transition juste à l'égard de la main-d'œuvre et de la création d'emplois de qualité et d'un travail décent. Une Transition juste est une condition préalable pour atteindre les ODD, et notamment l'objectif relatif au travail décent (objectif 8).

La réalisation des ODD implique d'entreprendre des actions mieux intégrées afin de protéger à la fois l'environnement et le progrès social. De ce point de vue, la recherche et l'éducation représentent des éléments essentiels. Les politiques environnementales doivent contribuer à la réduction des inégalités et il incombe aux autorités publiques de suivre de près leurs effets distributifs et de veiller à ce que leur mise en œuvre n'appauvrisse pas les ménages à faible revenu et n'entraîne pas de profits exceptionnels pour les plus riches ou pour les plus grosses multinationales. De la même manière, l'Union européenne et ses États membres doivent garantir à l'ensemble des citoyens un accès à l'énergie et à l'eau potable. Là encore, les autorités publiques ont un rôle à jouer pour garantir un contrôle démocratique de ces activités de service public et pour transformer des politiques axées sur le profit en des politiques qui profiteront à tous.

Une série de rapports scientifiques internationaux démontrent clairement que le modèle économique actuel nous conduit à un véritable désastre planétaire². Nous avons presque atteint certaines « limites planétaires³ » : la dégradation des sols, la prolifération des déchets plastiques, la contamination de l'eau, le déclin de la biodiversité et les changements climatiques comptent parmi les plus évidentes. Le franchissement de ces limites pourrait entraîner des changements brusques ou irréversibles sur le plan environnemental, alors que les respecter réduirait les risques pour la société humaine. Pour régler ces problèmes, il est nécessaire d'opérer un changement total de modèle de développement. La crise écologique que nous traversons actuellement nécessite bien plus que la pose de quelques rustines en bout de chaîne. Nos actions doivent être guidées par un nouveau principe, celui de « la durabilité d'abord ».

² Consulter le cinquième rapport d'évaluation du GIEC de 2014, http://ar5-syr.ipcc.ch/; ou le rapport intitulé

Perspectives mondiales de la diversité biologique 4 de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique,

https://www.cbd.int/gbo4/; ou le rapport GEO-5 du PNUE, https://web.unep.org/geo/assessments/specialized/geo-5-summary-policy-makers

³ http://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries/planetary-boundaries/about-the-research/the-nine-planetary-boundaries.html

Les ODD proposent un cadre global pour guider cette évolution et passer d'une économie linéaire à une économie circulaire davantage fondée sur une gestion efficace des ressources, d'une économie reposant les combustibles fossiles à une économie « à zéro émission nette⁴ » et d'une économie gourmande en substances nuisibles pour les écosystèmes et la santé à une économie dépourvue de produits dangereux.

Même si l'Union européenne s'est trouvée aux avant-postes dans l'adoption de lois et la mise en œuvre de mesures visant à protéger l'environnement et la santé publique, la situation actuelle est tout sauf satisfaisante.

Bien qu'ils ne soient pas exhaustifs, certains chiffres peuvent étayer cette évaluation. Le taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre actuellement fixé est incompatible avec les objectifs en matière de température sur lesquels l'UE s'est engagée à l'occasion de l'Accord de Paris.

La réalisation des ODD nécessite dans un premier temps l'établissement d'un cadre réglementaire transformateur, solide et cohérent composé d'instruments juridiquement contraignants, conçu à partir des meilleures données scientifiques disponibles et fondé sur le principe de précaution. Les ODD impliquent également que l'UE et ses États membres veillent au respect de l'État de droit et à l'application effective des lois nationales, européennes et internationales existantes. À cet égard, les inspections et les services publics forts ont un rôle essentiel à jouer et doivent être dotés des ressources financières et humaines nécessaires pour mener à bien les tâches qui leur ont été confiées. Les ODD ne peuvent être atteints à coups de mesures d'austérité, de déréglementation et de tentatives visant à affaiblir les règles de protection de l'environnement et de la santé publique, ou à porter atteinte aux institutions responsables de l'application de ces règles. Les marchés publics doivent également servir à protéger l'environnement et la santé publique par le biais de la mise en place d'exigences fortes et spécifiques en matière de durabilité.

En outre, il faut que les ODD soient intégrés aux budgets publics et, d'abord et avant tout, au budget de l'Union européenne. Les objectifs de durabilité doivent se traduire par des objectifs spécifiques et quantifiés dans les différents fonds et programmes du budget de l'UE. Au même titre, il conviendrait d'avoir recours à des critères de recevabilité en vue de garantir que les dépenses réalisées par l'UE et les prêts qu'elle contracte respectent les principes de durabilité et d'adaptation au changement climatique. L'argent de l'UE doit contribuer à la concrétisation des ODD sur lesquels elle s'est engagée et ne devrait, en aucun cas, mettre leur réalisation en péril. Par le biais de nouvelles initiatives, telles que la fiscalité environnementale à l'échelle européenne, l'UE peut, en même temps, créer des ressources supplémentaires pour des mesures en faveur de l'environnement et inciter à opter pour des solutions plus propres. Depuis son Congrès de Paris en 2015, la CES a exigé la suppression progressive de toutes les subventions ayant un impact négatif sur l'environnement. En dehors de son propre budget, l'UE peut surveiller de plus près les actions prises par les États membres pour supprimer les subventions préjudiciables à l'environnement et, plus globalement, pour intégrer pleinement le principe de durabilité au sein de leurs systèmes fiscaux respectifs. L'UE devrait également contraindre le système financier à contribuer à la réalisation des ODD au moyen d'un plan d'action qui, entre autres, mettra fin au court-termisme axé sur les profits qui prévaut actuellement, accroîtra la transparence quant aux risques des portefeuilles de placements liés à la durabilité, apportera des précisions sur les devoirs des investisseurs et établira des normes fiables de durabilité en matière d'investissement.

Un ensemble complet d'indicateurs fiables doit permettre de suivre en toute transparence les progrès accomplis. Concernant les enjeux pour lesquels des cibles quantitatives ont été définies, il convient d'utiliser une approche rétrospective par rapport aux objectifs à moyen et à long terme afin d'évaluer les performances de l'UE et de ses États membres.

10

⁴ Nous faisons donc référence à l'article IV de l'Accord de Paris sur le changement climatique selon lequel les pays s'engagent à « parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle ».

Les sociétés participatives et démocratiques, y compris le dialogue social

Le mouvement syndical aspire à envisager un monde dans lequel la démocratie, la bonne gouvernance et l'État de droit sont indispensables au développement durable. Les syndicats peuvent faire la différence dans la création de sociétés inclusives dotées d'institutions responsables et ouvertes à tous (ODD n° 16) et dans la redynamisation du partenariat mondial en faveur du développement durable (ODD n° 17).

La mise en œuvre des ODD doit pouvoir s'appuyer sur les éléments suivants : une gouvernance transparente afin de mieux identifier les domaines d'intervention et les interconnexions entre les ODD; des institutions conçues sur le modèle de développement abordé dans l'Agenda 2030 des Nations Unies; et un système de suivi qui oriente l'élaboration des politiques, évalue les progrès accomplis et responsabilise les institutions et les parties prenantes.

Les ODD renforcent la démocratie si les citoyens font front commun pour les mettre en œuvre ; et c'est en étant solidaires qu'ils peuvent contraindre leurs représentants au sein des institutions et des partis politiques à s'engager sur ce sujet. Les élections européennes de 2019 constituent une occasion exceptionnelle pour placer les ODD au cœur des programmes des différents partis européens. Les syndicats devraient coopérer avec les organisations de la société civile afin de créer des synergies et supprimer les compromis.

Les ODD imposent une approche interdisciplinaire qui devrait transparaître dans les rapports, le suivi et les analyses sur les ODD. Les institutions responsables de leur mise en œuvre devraient être adaptées à une telle approche interdisciplinaire. À cet égard, l'UE et l'ensemble des pays européens devraient favoriser la recherche sur les répercussions générales de l'Agenda 2030 des Nations Unies et proposer des solutions pratiques qui témoignent de la complexité des ODD et de leurs interconnexions.

Des partenariats stratégiques: les syndicats devraient désigner des partenaires stratégiques, y compris des syndicats d'enseignants dans le but d'accroître la sensibilisation, améliorer le suivi, orienter les politiques et former les générations futures. Les employeurs et les autorités locales, régionales et nationales sont responsables, avec les syndicats, coresponsables du développement durable en Europe et dans le monde. Les partenariats stratégiques devraient s'appuyer sur le dialogue social et, en tant qu'acteurs clés, les syndicats devraient œuvrer à leur promotion.

Le dialogue social est essentiel à la réalisation de l'ensemble des ODD et l'Europe devrait constituer un exemple à suivre pour tous les pays en matière de meilleures pratiques en concrétisant la déclaration quadripartite sur « Un nouveau départ pour le dialogue social en Europe » dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Les ODD peuvent renforcer les droits des travailleurs, notamment les droits à l'information et à la consultation, consolider les négociations collectives et soutenir la création de cadres juridiques renforcés pour des négociations équilibrées, autonomes et libres. Les négociations collectives peuvent influer sur la dimension transnationale. Les accords d'entreprises transnationaux, s'ils sont étayés par des règles qui associent ces accords aux fédérations syndicales européennes et mondiales, peuvent notamment devenir des outils importants pour contraindre les multinationales à mettre en œuvre les ODD.

Les ODD ont également besoin d'une démocratie économique. Les nouvelles formes de dialogue auprès des entreprises et sur le lieu de travail doivent consolider la participation des employés, une gouvernance d'entreprise ouverte et transparente – grâce à une plus forte implication des employés et de leurs syndicats –, les contraintes de vérification préalable qui s'appuient sur les pratiques des entreprises en matière de responsabilité sociale (par exemple le fait d'inciter les fonds de pension à cesser d'investir dans des entreprises non durables), et le développement de relations industrielles transnationales.

La démocratie économique se traduit également par la promotion de modèles de production qui accordent un degré de priorité plus élevé au bien commun qu'à l'accroissement des intérêts privés.

Nous estimons que les ODD relanceront les investissements dans les services publics, en raison du droit à l'eau potable publique et abordable pour tous et à des conditions sanitaires appropriées. Nous croyons également que la démocratie économique devrait s'accompagner de mesures spécifiques pour la promotion des services publics, d'une économie sociale, d'investisseurs éthiques et d'entreprises qui maximisent les profits sur le plan social et résistent mieux aux chocs économiques.

Par conséquent, les systèmes financiers qui soutiennent l'ensemble du programme des ODD devraient être appuyés et œuvrer à la recherche et à la promotion des meilleures pratiques.

L'UE devrait mettre en place un centre de coordination des ODD unique qui serait chargé de l'évaluation des politiques sectorielles à la lumière des limites définies en matière de développement durable, et de l'établissement de mécanismes d'évaluation ex ante et ex post des processus législatifs et des implications budgétaires connexes (par exemple, en adaptant de meilleurs critères de réglementation pour les ODD), en précisant la répartition des compétences entre les États membres, les gouvernements locaux et tous les autres niveaux de gouvernance, qu'ils soient verticaux ou horizontaux. Les États membres devraient adopter les mêmes indicateurs et instruments de rapport afin d'assurer la cohérence des politiques et d'accroître l'obligation de rendre des comptes.

Les ODD devraient se trouver au cœur des politiques de l'UE, et avant tout dans l'approfondissement du marché unique, au sein de la gouvernance économique de l'UE et dans le nouveau cadre financier pluriannuel. L'Union européenne et ses États membres devraient pouvoir mobiliser leurs propres ressources en vue de protéger les personnes en cas de correction de déséquilibres macroéconomiques provenant des effets néfastes de la crise économique.

Les plans nationaux soumis conformément au calendrier du Semestre européen doivent ouvrir la voie à la mise en œuvre des ODD.

Les ODD comme instruments de maîtrise de la mondialisation

Pour maîtriser la mondialisation, l'UE et l'ensemble des pays européens doivent renforcer une gouvernance mondiale avec la création d'un nouvel équilibre entre les institutions des marchés mondiaux comme l'OMC et les entités œuvrant à la promotion de la justice sociale, telles que l'OIT. Les conventions et recommandations de l'OIT seront au centre de l'action syndicale en vue de favoriser le développement durable à l'échelle mondiale.

L'Agenda 2030 des Nations Unies doit maximiser les effets bénéfiques de la mondialisation pour les citoyens mais, pour l'heure, d'autres enjeux priment. En tenant compte du rôle croissant des chaînes de valeur mondiales, les négociations collectives devraient être une étape clé du nouveau consensus européen sur le développement, et l'alignement sur l'Agenda 2030 des Nations Unies devrait s'inscrire non seulement dans les efforts externes, mais également internes de l'UE.

Pour améliorer la justice sociale, il convient de renforcer la lutte contre l'évasion fiscale. À cet égard, nous demandons des rapports publics, pays par pays, pour chaque État dans lequel une multinationale est active, et pas seulement dans les États membres de l'UE. Enfin, le CES appelle d'urgence la mise en place d'une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés dans le but de créer des outils efficaces pour lutter contre l'évasion fiscale et contrôler les paradis fiscaux, ainsi que le respect des droits humains de la part des entreprises internationales opérant sur les chaînes de valeur mondiales.

L'UE devrait concevoir un modèle productif qui intègre la durabilité dans l'ensemble de ses composants. Il est néanmoins essentiel que toutes les économies, développées, en voie de développement et sous-développées, se tournent vers l'avenir et ne restent pas fixées sur le passé.

L'établissement de réseaux dans des macrorégions et éventuellement à l'échelle mondiale, dans des contextes institutionnalisés et réglementés, instaurera la confiance suffisante pour amplifier les progrès de l'évolution humaine.

Nos revendications et nos engagements

La CES plaide pour une approche holistique des ODD, étant convaincue que chaque ODD constitue un rouage dans la machine complexe qui mène au développement durable de notre planète.

La CES apportera sa contribution en concentrant ses efforts sur les objectifs pour lesquels les syndicats d'Europe peuvent faire la différence, à savoir les objectifs n° 1, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16 et 17.

La CES appelle l'Union européenne et les pays européens à élaborer des plans nationaux pour la mise en œuvre des ODD. Les cibles et les indicateurs pour les ODD renforceront la dimension sociale de la gouvernance économique et prépareront le programme qui prendra le relais de la Stratégie Europe 2020. Nous mobiliserons l'ensemble des secteurs afin d'intégrer les ODD à l'agenda du dialogue social au niveau interprofessionnel, en collaborant pleinement avec les fédérations syndicales européennes aux niveaux sectoriel et national.

La CES plaide pour une implication efficace des syndicats dans l'élaboration des plans nationaux de mise en œuvre des ODD, renforçant ainsi le dialogue social. La CES demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour doter les partenaires sociaux des moyens matériels et non matériels dont ils ont besoin pour s'impliquer, de façon significative et en temps opportun, dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des ODD. Les gouvernements nationaux devraient inclure les partenaires sociaux au sein de leur délégation nationale dans les instances onusiennes, en les dotant des moyens financiers suffisants pour qu'ils participent activement à la présentation de rapports et au suivi des activités à l'échelle mondiale.

La CES encouragera et prendra part à des examens par les pairs et des examens thématiques pour observer et apprendre de ceux qui affichent traditionnellement de meilleurs résultats. À cette fin, la CES collaborera avec le RSCD pour harmoniser les méthodes de suivi et de présentation des rapports, les ordres du jour et les calendriers au sein de l'Union européenne et dans le monde entier. Les processus de présentation des rapports et de suivi du RSCD seront intégrés à la boîte à outils « Semestre » de la CES et des synergies seront dégagées.

La CES encourage ses organisations membres à prendre part à la stratégie de présentation des rapports et de suivi du RSCD. Cela servira à accroître l'engagement et à obliger les gouvernements à rendre des comptes. Les premiers rapports par pays ont déjà été publiés par les syndicats en Italie, en Belgique et en Suède (www.ituc-csi.org/2030agenda-523).

Les membres, les représentants et les dirigeants syndicaux doivent mieux faire connaître les ODD, l'Agenda 2030 des Nations Unies ainsi que les instruments pour la mise en œuvre desdits objectifs. Ils doivent être informés des dimensions internes et externes des ODD ainsi que du rôle joué par la coopération au développement dans la maîtrise de l'impact suscité par l'interconnexion des sociétés et économies. Le mouvement syndical européen s'engage à sensibiliser davantage ses membres à tous les niveaux. La CES impliquera l'ensemble de ses comités permanents dans la promotion d'une approche coordonnée en matière d'ODD et collaborera avec l'ETUI pour effectuer des recherches, collecter des données et promouvoir des programmes d'éducation et de formation sur les ODD.

Nous continuerons à jouer un rôle actif sur la plateforme européenne relative aux ODD. Le groupe ad hoc sur la mise en œuvre des ODD et l'Agenda 2030 des Nations Unies viendront soutenir le Secrétariat de la CES dans le suivi des travaux menés dans le cadre de la plateforme jusqu'à ce que les travaux prennent fin.